

Règlement de la Foulée Villazoise ***Dimanche 9 Septembre à Villaz***

Article 1 - Généralités :

L'association Plein Air Aventure organise, le dimanche 9 septembre 2012, la première édition de la Foulée Villazoise qui se déroulera conformément aux dispositions du présent règlement.

Article 2 - Description des courses:

La Foulée Villazoise est une course détente avec 3 parcours différents :

- La Grande Foulée : parcours de 16 km et 800 mètres de dénivelé positif.
- La P'tite Foulée : parcours découverte de 9km et 450 mètres de dénivelé positif.
- Parcours enfants : Boucle au cœur du village accessible à partir de 5 ans

Les parcours doivent être réalisés à pied par les concurrents et de manière individuelle.

Les deux parcours emprunteront chemins et sentiers et de courts passages de routes vicinales, ainsi que des traversées de routes.

Il est strictement interdit de jeter des détritrus sur l'aire de départ et d'arrivée et sur l'ensemble du parcours.

Des poubelles seront à votre disposition sur l'aire de départ et d'arrivée.

La participation à l'un des parcours implique le respect total des autres coureurs et des autres utilisateurs des chemins, ainsi que le strict respect du code de la route.

Toute personne ne respectant pas ces règles de base sera immédiatement exclue du parcours et de l'événement par la direction de course.

Article 3 - Parcours :

Parcours 16 et 9 km :

Le départ des parcours 16 et 9 km se fera à 9h, depuis la salle des fêtes de Villaz.

Les deux parcours empruntent sur la première partie le même cheminement, et se sépare au niveau du ravitaillement situé à mi-parcours de la P'tite Foulée.

Les deux parcours seront balisés, avec des signaleurs aux passages le nécessitant.

Les participants devront impérativement respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation.

Il n'y aura pas de classement à l'issue des 2 courses.

Parcours enfants :

Le départ du parcours enfant se fera à 11h00, depuis la salle des fêtes.

Le parcours se déroulera à proximité du centre du village et le parcours sera visible facilement pour les parents qui n'accompagneront pas leurs enfants.

Le parcours sera délimité par des rubanises délimitant le passage des enfants.

Les parcours enfants ne seront pas chronométrés.

Article 4 - Organisation :

Organisateur des courses :

Les inscriptions et l'information des coureurs sont gérées par Plein Air Aventure de Villaz.

Les concurrents devront impérativement se conformer au règlement et aux directives de l'organisation.

L'organisation se donne le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve en cas de mauvaises conditions météorologiques. L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile.

L'âge minimum pour participer aux parcours de 16 km est de 15 ans.

Le 9 km est accessible aux enfants nés avant 2000 s'ils sont accompagnés d'un adulte .

Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité, cependant, l'organisation se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.

Le départ sera refusé aux concurrents qui ne portent pas le dossard fourni par l'organisation. Merci de veillez à ce que le dossard soit bien visible. Tout concurrent ayant abandonné devra prévenir dans les plus brefs délais l'organisateur, afin d'éviter toute recherche inutile.

Article 5 - Assurances :

Les concurrents doivent être en possession d'une responsabilité civile et individuel accident, garantissant les risques inhérents à leur participation à cet événement.

La signature d'une décharge sera demandée lors de la remise des dossards.

Article 6 - Conditions générales :

La Foulée Villazoise se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées.

Ce règlement pourra être complété et les participants inscrits en seront informés.

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription. Ils acceptent l'exploitation par l'organisateur des images et des photos faites sur l'opération. Ils affirment être parfaitement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

Article 7 - Matériel :

Chaque concurrent court avec son propre matériel.

Ce matériel est fortement conseillé :

- Des vêtements appropriés aux conditions climatiques du moment.
- Des chaussures appropriées aux terrains techniques, pour la course à pied ou la marche en chemins et sentiers
- L'alimentation et la boisson nécessaire pour parcourir 9 et 16 km.
- un téléphone portable pour joindre l'organisation si besoin.

Article 8 - Mise hors course (liste non exhaustive) :

- Non-respect des consignes de course données par l'organisation, assistance autre que celle de l'organisation, utilisation de moyens de transport non autorisés, non respect du code de la route, non-respect des règles de sécurité et des itinéraires obligatoires, non- respect de l'environnement, abandon de détritrus sur le parcours.

- Toute pollution, dégradation de biens publics ou privés (passages dans propriétés, jardins, cultures, plantations, etc...), tout manquement aux règles de l'assistance à personne en danger.

Article 9 - Sécurité et Secours :

Les concurrents devront se conformer au présent règlement et aux directives de l'organisation. Tout concurrent blessé ne devra pas, dans la mesure du possible, rester seul. Les autres personnes témoins de l'incident, devront contacter au plus tôt les organisateurs pour permettre des secours rapides. Le non-respect de cette clause pouvant entraîner des recherches inutiles fera l'objet d'une facturation des frais de secours éventuels.

Un médecin et des secouristes seront présents durant toute la course.

Article 10 - Droits d'engagement :

Les droits d'engagement à la Foulée Villazoise sont fixés à :

- Adultes : 14 € (pour une inscription avant le 05/09/12) et 16€ sur place > le tarif comprend inscription à la course + repas champêtre
- Enfants : 10 € avec repas champêtre

Par le fait d'apposer leur signature sur le bulletin d'engagement, les concurrents se soumettent aux dispositions du présent règlement.

Le repas est proposé seul:

- 12 € pour les adultes.
- 8 € pour les enfants.

Les inscriptions peuvent se faire :

- par mail à pleinairaventure@hotmail.fr
- en renvoyant votre bulletin et votre règlement par courrier à :
Marine Barat, 575 route des cotes en haut 74570 Avierno

Blog : <http://foulevillazoise.canalblog.com/>